



Rapport d'activités

Steerco Poelaert

2019 - 2020

Contenu

1. Steerco Poelaert : comité de pilotage officiel pour avancer dans les travaux du Palais de justice de Bruxelles	2
2. Activités du Steerco Poelaert	3
2.1 Statut et limites de propriété des zones situées autour du Palais de Justice	3
2.2 Restauration de l'extérieur du Palais de Justice.....	3
2.3 Restauration de l'intérieur du Palais de Justice et programme des besoins du SPF Justice...	4
2.4 Étude historico-archivistique menée par la VUB et l'ULB	5
2.5 Inventaire amiante	6
2.6 Entretien du Palais de Justice	6
2.7 « Box in the box » : 4 salles d'audience hautement sécurisées	6
2.8 Études qui peuvent être réalisées par la Fondation Poelaert et le Quartier des Arts	7
2.9 Communication vers le public et la presse.....	7
3. Aperçu des projets exécutés et prévus pour le Palais de Justice	8

1. Steerco Poelaert : comité de pilotage officiel pour avancer dans les travaux du Palais de justice de Bruxelles

Le Steerco Poelaert a été mis en place en avril 2019. Le ministre de la Justice de l'époque, chargé de la Régie des Bâtiments, et les représentants de la fondation Poelaert ont signé un protocole d'accord à cette fin.

Le Steerco Poelaert se compose d'un **comité de pilotage** et de la **Team Poelaert**.

Le **comité de pilotage** a comme mission d'améliorer la communication et l'échange d'informations entre les différentes instances concernées par la restauration et la rénovation du Palais de Justice de Bruxelles. Le comité propose également un soutien pour les procédures administratives longues et complexes liées aux travaux.

La **Team Poelaert** se charge du suivi opérationnel quotidien des travaux au Palais de Justice. Elle se compose actuellement de 2 collaborateurs de la Régie des Bâtiments. Cette équipe doit encore être renforcée de trois collaborateurs du SPF Justice.

Le Steerco Poelaert est un lieu de discussion mais a également pour but d'avancer dans la restauration et la rénovation du Palais de Justice.

Il est composé de représentants :

- de la Fondation Poelaert
- de la Régie des Bâtiments
- de la Cellule stratégique du ministre chargé de la Régie des Bâtiments
- du SPF Justice
- de la Cellule stratégique du ministre de la Justice
- de la Région de Bruxelles-Capitale
- du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale
- de la Ville de Bruxelles
- du Bourgmestre de la Ville de Bruxelles
- de la Commission Royale des Monuments et des Sites
- de la Team Poelaert

La présidence du comité de pilotage change chaque année. En 2019-2020, la présidence était assurée par Dirk Van Gerven, administrateur de la Fondation Poelaert. Le comité de pilotage s'est réuni 9 fois au cours de sa première année.



Photo du Steerco (janvier 2020). De gauche à droite : Laurent Vrijdaghs (Administrateur général et Président du Comité de direction de la Régie des Bâtiments), André Demesmaeker (Régie des Bâtiments), Francis Metzger (Fondation Poelaert), Dirk Van Gerven (Fondation Poelaert), Sofie Bullynck (représentante du Bourgmestre de la Ville de Bruxelles), Monique Kestemont (représentante du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale), Leen Bogaerts (Cellule stratégique Justice), Nienke Van Ertvelde (Régie des Bâtiments), Stéphane Duquesne (représentant de la Région de Bruxelles-Capitale), Stefaan van Acker (Commission royale des Monuments et des Sites), Marc Willocx (SPF Justice, remplace Filip Heyndrickx), Remi Lepape (Cellule stratégique Justice).

Manquants sur la photo : Jean-Pierre Buyle (Fondation Poelaert), Dirk Van Asbroeck (représentant de la Ville de Bruxelles), Gert Jansens (Régie des Bâtiments).

2. Activités du Steerco Poelaert

En 2019-2020, le comité de pilotage du Steerco Poelaert a discuté des sujets suivants :

- Statut et limites de propriété des zones situées autour du Palais de Justice
- Restauration de l'extérieur du Palais de Justice
- Restauration de l'intérieur du Palais de Justice et programme des besoins du SPF Justice
- Recherche historico-archivistique menée par la VUB et l'ULB
- Inventaire amiante
- Entretien du Palais de Justice
- « Box in the box » : réalisation de 4 salles d'audience hautement sécurisées
- Études pouvant être réalisées par la Fondation Poelaert et le Quartier des Arts
- Communication vers le public et la presse

2.1 Statut et limites de propriété des zones situées autour du Palais de Justice

Selon le plan cadastral, la limite de propriété de l'État fédéral s'arrêtait aux murs extérieurs du niveau 0 du Palais de Justice et aux sous-sols de celui-ci. Les zones autour du Palais de Justice se trouvant sur le domaine public étaient réputées être la propriété de la Ville de Bruxelles.

En 2019, la Ville de Bruxelles a adressé une lettre à la Régie des Bâtiments pour annoncer sa décision collégiale de renoncer aux parkings, aux routes et aux murs de soutènement autour du Palais de Justice. Ceux-ci sont à présent considérés comme un ensemble avec le Palais de Justice propriété de l'Etat fédéral et gérée par la Régie des Bâtiments.

Un accord de principe a été conclu avec la Ville de Bruxelles, la Régie des Bâtiments et le Cadastre concernant les limites de propriété des abords du Palais de Justice. Un procès-verbal de délimitation et un plan sont en cours d'élaboration au Cadastre.

La Ville de Bruxelles souhaite maintenir un droit de passage public de sorte que, outre l'ascenseur des Marolles, il y ait également une liaison entre la rue des Minimes et la place Poelaert (statut de l'espace public sur la propriété privée) via les rampes du Palais de Justice.

Un groupe de travail sera constitué pour aménager les rampes entre la rue des Minimes et la Place Poelaert. L'aménagement des autres zones sera également étudié. Des études supplémentaires seront éventuellement commandées à cette fin.

Pour l'avenir, il sera vérifié si le parking des avocats peut être interdit à la circulation dans les rampes afin de rendre cet espace réservé aux piétons et aux cyclistes.

2.2 Restauration de l'extérieur du Palais de Justice

En 2018, les études pour la restauration des façades du Palais de Justice de Bruxelles ont été entamées. Vu la taille et la complexité du bâtiment, la restauration est prévue en 4 phases. La dernière phase devrait être achevée en 2030 au plus tard.

La première phase de la restauration, prévue entre 2018 à 2023, concerne la façade principale du côté de la place Poelaert, y compris le Péristyle et la place située devant le Palais de Justice.

L'étude pour la première phase comporte différents aspects :

- le contrôle de la sécurité des échafaudages existants sur la façade principale et l'installation d'échafaudages supplémentaires nécessaires à la restauration. Les échafaudages seront utilisés tant pendant l'étude que pendant l'exécution des travaux ;
- l'étude pour la restauration de la façade principale du côté de la Place Poelaert ;
- l'étude pour un plan d'éclairage de toutes les façades extérieures du Palais de Justice.

Après l'obtention des éventuels permis et attestations nécessaires, la procédure d'attribution des travaux pourra être lancée. La restauration de la façade principale, côté Place Poelaert, devrait commencer en 2021 et se terminer en 2023.

La qualité de l'étude et l'exécution des travaux dans le budget sont deux points primordiaux pour procéder à l'exécution de la deuxième phase.

Il doit également être vérifié s'il est possible de replacer la grille en fer forgé côté de la place Poelaert. La conception de cette grille sera basée sur d'anciens plans et photos.

La grille fermera partiellement la Cour d'Honneur sur la Place Poelaert et protégera ainsi le Péristyle contre les intrus et les vandales. La clôture ne gênera pas le futur réaménagement de la place.

Vu les interactions entre les travaux de restauration de la façade et la grille, cette dernière sera probablement installée après les travaux de restauration de la façade avant (phase 1).

2.3 Restauration de l'intérieur du Palais de Justice et programme des besoins du SPF Justice

Début 2021, un marché public sera publié pour la désignation d'un bureau d'études qui élaborera un masterplan pour la rénovation et la restauration de l'intérieur du Palais de Justice.

Le Steerco Poelaert a entamé la préparation de la base de ce masterplan. En travaillant en étroite collaboration dès le début avec la magistrature notamment, il est en effet possible de déterminer une orientation claire.

Les membres du Steerco sont d'accord sur le fait que le Palais de Justice doit offrir des équipements modernes à la Justice et aux citoyens. Il doit répondre aux besoins contemporains et doit pouvoir évoluer avec son temps et tout en restant ouvert au public.

Dans ce contexte, outre le programme des besoins « techniques » (c'est-à-dire le nombre de personnes, le nombre de m², etc.), il est également nécessaire d'établir un programme des besoins « organisationnels » prenant en compte l'évolution des missions de la Justice, la synergie entre les services, la rationalisation des espaces, etc.

La vision de la Justice consiste principalement à centraliser et à numériser l'accueil des visiteurs et à offrir plus de services au personnel judiciaires ainsi qu'aux justiciables. À cette fin, par exemple, des locaux plus petits peuvent être aménagés pour recevoir les justiciables individuellement.

Cette vision de « *Court of the Future* » est également ajoutée à la publication pour la mission d'étude globale.

Les aspects sécurité, confidentialité et sécurisation, sont des facteurs qui ont un impact sur l'utilisation des locaux. La circulation verticale doit être plus sûre (en matière de sécurité incendie). Actuellement, les cages d'escaliers sont souvent trop étroites. La circulation du public devrait également être plus limitée.

L'ensemble du Palais de Justice a été monitoré et mesuré par un suivi en détails. Ces plans et les calculs correspondants permettent d'obtenir une image précise des surfaces et de l'utilisation du

bâtiment. Il est important notamment qu'à l'avenir les déménagements internes des services judiciaires soient signalés et repris dans ce monitoring, afin qu'ils restent toujours actualisés.

Le cahier des charges pour la désignation du bureau d'études comprend une extension des études suivantes : stabilité, éclairage, architecture et histoire, HVAC et installations techniques, sanitaires, état physique (qualité sonore, taux d'humidité), méthodologie des travaux, coordination de la sécurité, pollution du sol, amiante, champignons, conditions urbanistiques, juridiques et patrimoniales, mobilité à l'intérieur et à l'extérieur du Palais de Justice, sécurité (incendie), préservation des œuvres d'arts, analyses fonctionnelles, etc.

Le SPF Justice a déjà proposé des programmes des besoins possibles, et fait une distinction entre une occupation « mini », « midi » et « maxi », sur la base des possibilités à l'intérieur du bâtiment et des exigences définies dans la note du Conseil des ministres de 2016 sur l'avenir du Palais de Justice de Bruxelles.

Le bureau d'études doit développer différents scénarii, selon un programme des besoins « mini », « midi » et « maxi ». À cette fin, plusieurs réunions et échanges seront organisés entre le bureau d'études, le Steerco Poelaert, la Team Poelaert, la magistrature occupant le Palais de Justice, etc.

Le bureau d'études ne sera pas choisi exclusivement sur la base de son élaboration du programme des besoins « mini », « midi » et « maxi ». D'autres éléments sont également importants, tels que le concept qu'ils proposent, leur vision de la Justice d'aujourd'hui et de demain, de l'aspect sécurité et circulation, de la durabilité et de l'empreinte écologique, de la valeur patrimoniale, de l'ouverture au public et de la fonctionnalité.

Deux réunions ont déjà eu lieu avec les occupants du Palais de Justice afin de discuter de leurs besoins futurs. Cela se passe au sein d'un groupe de travail composé de représentants de tous les tribunaux hébergés au Palais de Justice, du président du Steerco Poelaert et de collaborateurs de la Team Poelaert, du SPF Justice et de la Cellule stratégique du ministre de la Justice.

2.4 Étude historico-archivistique menée par la VUB et l'ULB

Des étudiants de la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) ont réalisé une recherche archivistique dans le but de définir une philosophie de restauration qui s'inscrit dans la vision originale de l'architecte du Palais de Justice, Joseph Poelaert, et dans le respect du monument.

Cette recherche renvoie à l'étude historique de la construction réalisé par Thomas Coomans et Joris Snaet, selon des sources des Archives de l'État, de la Commission Royale des Monuments et Sites, de l'Académie Royale de Belgique, du CIVA, de l'ULB, des riches archives privées d'Albert Storrer (1929-1959) et de sa fille Anne-Marie Storrer, et de « la leçon du PdJ » de Victor Horta, qui dénonçait les travaux ultérieurs de rénovation et d'entretien du Palais de Justice parce qu'ils ne tenaient pas suffisamment compte de la vision architecturale de Joseph Poelaert.

La conclusion de cette recherche historico-archivistique réalisée par la VUB et l'ULB a confirmé bien évidemment que le Palais de Justice est un ouvrage exceptionnel de style éclectique, suscitant un sentiment d'humilité chez les visiteurs, particulièrement en raison de sa taille. À présent, le bâtiment a quelque peu perdu son identité ; en raison des diverses rénovations, la « perception » du Palais de Justice, telle que conçue par Joseph Poelaert, est devenue plus difficile.

La recherche sera ajoutée en annexe à la publication pour la mission d'étude globale sur la restauration et la rénovation de l'intérieur du Palais de Justice et devrait faciliter l'étude historique de la construction pour le bureau d'études.

La recherche ne concerne pas une interprétation, mais un rassemblement de sources. Cette étude historico-archivistique devrait être élargie à la période allant de 1959 à aujourd'hui.

2.5 Inventaire amiante

En 1999, la Régie des Bâtiments a établi un inventaire amiante du Palais de Justice, qui a été transmis au SPF Justice en 2000. À la suite de cet inventaire, le Palais de Justice a fait l'objet d'un désamiantage le plus complet possible.

Les dernières adaptations de cet inventaire remontent à 2006 et donnent des résultats rassurants.

En outre, en 2012, 2014 et 2018, dans le cadre de récents travaux de rénovation du Palais de Justice, des examens destructifs ont été effectués à l'aide d'échantillons. Aux endroits où cela était nécessaire, des matériaux contenant de l'amiante ont été enlevés.

La Régie des Bâtiments établira un contrat-cadre en 2021 pour mettre à jour tous les inventaires amiante des bâtiments qu'elle gère à Bruxelles dont le Palais de Justice.

2.6 Entretien du Palais de Justice

Le Palais de Justice a dû faire face à des infiltrations d'eau en toiture à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée. L'entretien insuffisant des gouttières et corniches en était la raison principale. Les gouttières et les crapaudines étaient obstruées de sorte que les conduites d'évacuation ne peuvent plus évacuer l'eau.

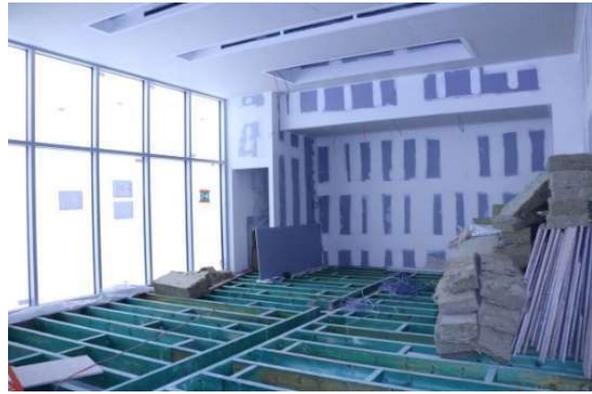
Le contrat avec l'actuelle entreprise d'entretien court jusqu'en avril 2021. Un nouveau dossier qui répartira les différents travaux (HVAC, sanitaires, électricité et entretien de la toiture) sera mis en adjudication afin de pouvoir travailler avec une entreprise spécialisée pour chaque partie.

La rénovation des conduites d'évacuation est prévue dans les projets de restaurations extérieure et intérieure, selon qu'ils soient situés à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment. On peut alors analyser s'il est éventuellement nécessaire d'augmenter le diamètre des conduites d'évacuation et comment améliorer l'accessibilité aux toitures.

2.7 « Box in the box » : 4 salles d'audience hautement sécurisées

Le projet « box in the box » consiste en l'aménagement de 4 salles d'audience hautement sécurisées pour le traitement d'affaires correctionnelles. Dans une des cours intérieures du Palais de Justice, un volume, construit dans les années 1950-60, a été démoli. Il sera remplacé par un nouveau volume modulaire comprenant 4 salles d'audience hautement sécurisées. Les voies de circulation pour le public, les magistrats et les détenus seront entièrement séparées les unes des autres.

Les travaux s'achèveront d'ici début 2021.



2.8 Études qui peuvent être réalisées par la Fondation Poelaert et le Quartier des Arts

La Fondation Poelaert et le Quartier des Arts prévoient à terme différentes études sur :

- L'affectation des zones situées autour du Palais de Justice, et principalement les rampes où se situe le parking des avocats. À cet effet, un concours d'idées peut éventuellement être lancé.
- L'historique des zones situées autour du Palais de Justice.
- L'analyse des projets pour d'autres Palais de Justice qui peuvent servir de référence pour le Palais de Justice de Bruxelles.

2.9 Communication vers le public et la presse

Une grande partie de la communication dans la presse relative au Palais de Justice a une connotation négative (échafaudages, éclairage défectueux, graffitis, infiltrations d'eau, etc.).

Les membres du Steerco souhaitent également attirer davantage l'attention sur les nombreux travaux à exécuter en permanence dans le Palais de Justice.

La Régie des Bâtiments a créé sur son site web une rubrique consacrée au Palais de Justice où sont expliqués tous les grands projets passés et à venir :

<https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/palais-de-justice-7>.

Il sera examiné ce qui peut encore être fait en terme de communication pour attirer l'attention sur le Palais de Justice d'une manière plus positive.

3. Aperçu des projets exécutés et prévus pour le Palais de Justice

Des travaux sont réalisés régulièrement au Palais de Justice dans le cadre de l'entretien et de la restauration/rénovation. Vous trouverez ici un aperçu de certains des principaux projets :

- Enlèvement des graffitis sur toutes les façades et les murs de soutènement du Palais de Justice **(achevé)**.
- Box in the Box **(en cours d'exécution)**.
- Réparation du plafond et des moulures du greffe de la Cour de cassation afin que la salle puisse être remise en service **(chantier lancé)**.
- Restauration et rénovation de l'extérieur du Palais de Justice, phase 1 **(mis en adjudication)**.
- Mission d'étude pour le permis d'environnement du Palais de Justice **(mis en adjudication)**.
- Réparation de la carbonatation du béton des corniches.
- Réparation et rénovation de différents ascenseurs **(mis en adjudication)**.
- Entretien des façades comme l'enlèvement de la végétation.
- Travaux de stabilité et de réparation du sol de la cave hébergeant les pièces à conviction.
- Remplacement du linoléum du restaurant.
- Aménagement de bureaux pour la Cour d'appel et la Cour de cassation.
- Post-traitement du système de scannage à l'entrée du Palais de Justice (à court, moyen et long termes).
- Réparation de l'asphaltage du parking.
- Renouvellement du contrat d'entretien pour les toitures, l'HVAC, les sanitaires et l'électricité.
- Travaux d'entretien dans les locaux de la Police Fédérale.
- Élaboration du contrat-cadre pour l'inventaire d'amiante.
- Élaboration du contrat-cadre pour l'enlèvement des graffitis.
- Publication du marché public pour l'étude relative à la rénovation et la restauration de l'intérieur du Palais de Justice **(prévue début 2021)**.